

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, à 19h00, le conseil municipal de la commune de COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Coux et Bigaroque, sous la présidence de M. Jean-Louis CHAZELAS.

Étaient présents : Mme Mady BALAT, Mme Sandrine BERLAND, M. Yannick BESSE, M. Jean-Pierre CHAUMEL, M. Jean-Louis CHAZELAS, Mme Anne-Marie DE WALIS, M. Denis FORTUNEL, Mme Edwige GAREL, M. Christophe LEGER, Mme Claudine MAGNANOU, M. Pascal MARADENE, M. Jacques MIGNIOT, Mme Séverine ROUX, Mme Elodie TELECHEA.

Procurations : Mme Stéphanie LAFON en faveur de M. Jean-Pierre CHAUMEL, M. Benjamin SORHAITZ en faveur de Mme Mady BALAT.

Secrétaire : Mme Mady BALAT.

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024 est approuvé.

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2024-026 : Rapport d'activités 2023 du SIPEP Vézère-Dordogne

En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur MIGNIOT rend compte de l'activité du syndicat intercommunal de production d'eau potable Vézère-Dordogne.

A ce titre, il présente les documents suivants :

- rapport d'activité et compte administratif 2023,
- rapport sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable 2023.

314 868 m³ ont été produits pour 280 356 m³ facturés aux communes.

Prix de l'eau au 1^{er} juillet 2023 : 0,434 € H. T. le m³ dont :

- eau : 0,335 € H. T.
- redevance protection point de prélèvement (SMDE) : 0,035 € H. T.
- redevance préservation des ressources en eau : 0,064 € H. T.

L'eau distribuée est conforme, tant d'un point de vue bactériologique que physico-chimique.

Le conseil municipal, prend acte du rapport d'activité et du rapport sur le prix et la qualité du service, exercice 2023, du Syndicat intercommunal de production d'eau potable Vézère-Dordogne.

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2024-027 : Acquisition des parcelles cadastrées section D n°850 et 851 (La Croix Saint Martin)

Monsieur Jean-Louis CHAZELAS rappelle à l'assemblée le projet initié par la collectivité relatif à l'aménagement de la traversée du bourg de Coux.

Parmi les différents projets, il avait été évoqué la possibilité d'acquérir un ensemble foncier situé à la Croix Saint Martin, où est notamment situé le salon de coiffure.

L'idée par cette acquisition, est d'accueillir un commerce, avec la construction d'un nouveau bâtiment.

Après discussion auprès du vendeur, Mme BOUFFARD Marie-Laure, nous sommes parvenus à un accord de vente d'un montant de 218 600 € (frais de notaire d'un montant de 3 600 € compris). L'acte de vente sera réalisé en l'office notarial de Maître Bertrand GUILLAUME, sis 74 route de Bitou, 24220 MEYRALS.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les conditions d'acquisition de cet ensemble foncier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées section D n°850 et 851 sises lieudit La Croix Saint Martin, pour une contenance globale de 2 081 m²
- **FIXE** la valeur de ce terrain à 218 600 € net ; prix de cession accepté par Mme BOUFFARD Marie-Laure,
- **AUTORISE** Monsieur le maire, et en l'absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Madame Mady BALAT, maire-adjointe, à signer l'acte de vente en l'office notarial de Maître Bertrand GUILLAUME, sis 74 route de Bitou, 24220 MEYRALS.

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable actuellement en cours dans le bourg reprendront fin mai (pause causée par les ponts du mois de Mai).

Cérémonie du 8 mai : 9 heures à Mouzens et 11 heures au Coux.

Distribution du bulletin municipal mi-mai.

Les travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles avancent. La visite pour l'obtention de l'agrément aura lieu en août. L'ouverture est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

Prochain conseil municipal : lundi 3 juin 2024 à 19 h 00.

Séance levée à : 20 h 30 mn

Le maire,
Jean-Louis CHAZELAS

Le secrétaire de séance,
Mady BALAT